

1. Procédure d'inscription

Les enfants doivent s'inscrire à la totalité du séjour

Pour les accueils de loisirs, les enfants doivent avoir 5 ans révolus.

La place est réservée dès réception de l'acompte de 30 €, valable jusqu'à la date limite de règlement du solde.

L'inscription devient définitive uniquement après règlement complet de la facture dans les délais impartis et si le dossier d'inscription est entièrement complété.

Les inscriptions aux accueils de loisirs, aux camps de vacances et au Club Nature se font exclusivement via le portail famille (<https://maison-nature.leportailfamille.fr/>).

Pour toute question, nous vous invitons à lire le guide d'inscription, ou à nous contacter par mail ou par téléphone.

- Les dates limites de paiement sont :
 - Pour les **Accueils de loisirs et les camps**, 15 jours avant le début de la période de vacances, soit :
 - 02 février 2026 pour les vacances d'hiver ;
 - 30 mars 2026 pour les vacances de printemps ;
 - 22 juin 2026 pour les vacances d'été ;
 - 05 octobre 2026 pour les vacances d'automne.
 - Pour le **Club Nature** :
 - 03/09/2025 pour la période septembre-décembre et inscription à l'année ;
 - 17/12/2025 pour la période janvier-juin uniquement.
- Annulation ou non-paiement dans les délais :
 - En cas d'annulation de votre part :
 - **plus de 15 jours** avant le début du séjour : remboursement du séjour, déduction faite de 30 € de frais de dossier ;
 - **moins de 15 jours** avant le début du séjour : le montant total du séjour est conservé. En cas de force majeure ou pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical, le séjour est intégralement remboursé.
 - En cas de non-paiement dans les délais, la Maison de la Nature du Sundgau (MNS) annulera la réservation afin de libérer la place pour un autre enfant, le **montant de 30€ correspondant aux frais de dossier sera retenu.**

Quels qu'en soient la raison et le délai, la MNS se réserve le droit d'annuler le séjour. Dans ce cas, l'intégralité du séjour vous sera remboursée, à l'exclusion de toute indemnité.

2. Dossier d'inscription

Chaque enfant doit avoir un dossier complet sur le portail famille incluant :

- Les informations civiles et sanitaires,
- Les dates de vaccination avec copie du carnet,
- Les éventuelles allergies, difficultés de santé ou particularités comportementales,
- Les informations liées à l'assurance responsabilité civile.

Toute situation particulière (handicap, PAI, besoins spécifiques) doit être signalée afin d'étudier les possibilités d'accueil. Chaque situation est étudiée individuellement afin de proposer un accueil adapté lorsque cela est possible.

Tout changement doit être mis à jour sur le portail famille. Aucun enfant ne sera accueilli sans dossier complet. Les familles certifient l'exactitude des informations fournies.

3. Changement de séjour

Le changement de séjour est possible sous réserve de disponibilité. **Toute modification entraîne des frais de dossier de 30€** et les différences tarifaires sont à régler ou remboursées selon le cas.

4. Tarifications et modes de règlement

Les tarifs sont calculés sur la base des ressources annuelles du ménage figurant sur le dernier avis d'imposition disponible. En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé est appliqué. **Si un changement notable de revenus intervient au cours de l'année, veuillez nous contacter.**

Le paiement peut se faire par carte bancaire via le portail famille, par chèque, espèces ou chèques vacances. Un paiement échelonné est possible après accord du secrétariat.

5. Fonctionnement et horaires

Lors des accueils de loisirs, les enfants sont répartis en deux groupes d'âge : 5-7 ans et 8-12 ans pour toute la semaine. Les enfants sont déposés le matin à la MNS et sont récupérés le soir.

Pour les camps de vacances, les enfants sont déposés et récupérés par leur parent directement au lieu de camp, différent selon les séjours. Un dossier de renseignements complémentaires sera fourni aux parents et comprend : une présentation du séjour, le trousseau d'affaires personnelles, les horaires et l'adresse du lieu.

Les horaires d'accueil à respecter :

- **Accueil de loisirs** : Arrivée entre 9h et 9h30 (ou à partir de 8h avec un supplément à régler au moment de l'inscription) ; départ entre 17h et 17h30.
- **Club Nature** : Arrivée entre 13h30 et 14h ; départ entre 17h et 17h30.
- **Camp de vacances** : les horaires seront convenus par séjour et précisés au moment de l'inscription.

Pour des raisons de responsabilité, la MNS ne peut pas accueillir d'enfant avant l'horaire d'accueil défini.

Les personnes autorisées à récupérer les enfants doivent être renseignées dans le portail famille. L'équipe d'animation ne pourra pas confier votre enfant à une personne sans votre accord.

6. Restauration

Il tient à cœur à la MNS de proposer des repas de qualité, équilibrés, privilégiant les produits frais, de saison et issus de l'agriculture biologique.

Les repas des accueils de loisirs sont confectionnés par une cuisinière de la MNS et sont végétariens. Les enfants ayant une allergie alimentaire que nous ne pourrions pas prendre en compte devront apporter leur propre repas. Pendant les camps de vacances, les repas sont préparés par les enfants avec l'équipe d'animation.

7. Encadrement

Les animateurs possèdent les diplômes requis par la réglementation. Le ratio d'encadrement est de : 1 animateur pour 6 à 8 enfants en accueil de loisirs ou au club nature et 1 animateur pour 5 à 6 enfants en camp de vacances.

8. Absence, santé et administration de médicaments

En cas d'absence non justifiée par un cas de force majeure (maladie ou accident), aucun remboursement n'est possible. Sur présentation d'un certificat médical le remboursement se fera prorata-temporis.

Les enfants atteints d'une maladie aiguë ou contagieuse, ou dont l'état de santé n'est pas compatible avec la vie en collectivité, ne peuvent être admis au séjour.

Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance valide d'un médecin. Les traitements sont donnés uniquement par le directeur·rice ou l'assistant·e sanitaire, conformément à la posologie et au Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les médicaments doivent être fournis dans leur boîte d'origine et étiquetés au nom de l'enfant.

9. Équipement et objets personnels

Les enfants vivront un maximum de temps **dehors**, il faudra donc prévoir une tenue de terrain adéquate : vêtements de pluie, chauds, bottes et/ou chaussures adaptées, casquette... Pour les accueils de loisirs et le Club Nature, merci de prévoir des chaussons dans un 1^{er} sac, ainsi qu'une gourde et une serviette dans un 2^e petit sac à dos.

Pour les camps et mini-camps, la MNS met à disposition les tentes ; les familles fournissent le tapis de sol et le sac de couchage.

Merci d'inscrire le nom de votre enfant sur toutes ses affaires.

Tout objet de valeur (appareils numériques, téléphone portable, etc..) ou dangereux sont interdits.

Un petit couteau ou opinel peut être apporté lorsque le projet pédagogique de la semaine le permet, et son utilisation se fera selon des règles spécifiques.

La MNS décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

La participation à tout accueil de la MNS suppose que votre enfant aille en pleine nature et que ses vêtements puissent revenir sales. Nous vous remercions pour votre compréhension.

10. Transports éventuels des enfants

Dans le cadre de certains projets, il peut être nécessaire que la MNS transporte les enfants en véhicule (minibus, voiture de service ou voiture personnelle d'un membre de l'équipe autorisé). Ces déplacements se font toujours en respectant toutes les règles de sécurité prévues pour le transport des enfants, avec des conducteurs qualifiés.

11. Règlement général sur la protection des données et le droit à l'image

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion et le fonctionnement des activités. Elles ne sont jamais transmises à des tiers à des fins commerciales. La MNS s'engage à respecter la sécurité, l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité de vos données personnelles. Pour toute inscription, vous consentez à cette utilisation.

En cas d'accord de votre part sur le portail famille, les images de votre enfant prises dans le cadre de nos accueils collectifs de mineurs (photos, vidéos, enregistrements sonores, etc.) pourront être exploitées et utilisées par la MNS sur différents supports :

- supports numériques (site internet, réseaux sociaux, présentations, etc.)
- supports imprimés (flyers, plaquettes, affiches, articles de presse, comptes-rendus d'activités, etc.)
- supports audiovisuels ou de communication interne

L'autorisation d'utilisation est consentie pour une durée de trois ans. Au terme de cette période, les images seront supprimées, anonymisées, ou un nouveau consentement vous sera demandé. Vous conservez à tout moment le droit de retirer votre consentement, sur simple demande écrite. Dans ce cas, la MNS s'engage à cesser toute diffusion et à supprimer ou anonymiser les images concernées. La MNS veille au respect de la dignité, de la vie privée et du droit à l'image des enfants et garantit une utilisation respectueuse et non dégradante des images diffusées.

12. Vie de groupe

En cas de comportement dangereux ou nuisant à la vie du groupe que ce soit physiquement ou psychologiquement, la MNS, après entretien avec la famille, se réserve le droit d'exclure un enfant sans remboursement.

13. Urgences

En cas de maladie ou blessure pendant le séjour, les parents seront contactés pour décider de la conduite à tenir. En cas d'urgence ou d'accident grave, les services d'urgence seront sollicités en priorité, puis les parents informés le plus rapidement possible. Conformément au Code de la santé publique, les équipes médicales sont autorisées à pratiquer les soins nécessaires, même en l'absence d'autorisation parentale, pour garantir la santé de l'enfant.

L'inscription à toute activité vaut pour acceptation de ces modalités.